



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 13 mars 2009
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ
DES NATIONS UNIES SUR UN ENSEMBLE D'ÉVENTUELLES ACTIVITÉS
CONJOINTES DESTINÉES À ÊTRE RÉALISÉES AU COURS
DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011**

Résumé

En application de la décision 179 EX/6, le Directeur général présente au Conseil exécutif un ensemble d'éventuelles activités conjointes destinées à être réalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Les incidences financières et administratives des activités prévues s'inscrivent dans les limites du projet de 35 C/5 ou ne seront exécutées que si une aide extrabudgétaire peut être obtenue.

Action attendue du Conseil : décision proposée au paragraphe 15.

1. À sa 179^e session, le Conseil exécutif a invité le Directeur général et le recteur de l'Université des Nations Unies (UNU) à lui présenter à sa 181^e session un ensemble d'éventuelles activités conjointes, tenant compte entre autre des priorités de l'UNESCO, destinées à être réalisées au cours de l'exercice 2010-2011.

I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

2. L'UNU est un établissement universitaire autonome au sein du système des Nations Unies qui mène des activités de recherche et de formation et diffuse des connaissances dans des domaines présentant un intérêt sur le plan international. Elle jouit des libertés universitaires, notamment en ce qui concerne le choix des sujets et des méthodes de recherche et de formation, la désignation des personnes et institutions qui participent à ses travaux, et la liberté d'expression (Charte de l'UNU, article 2). Ses activités sont exécutées par son Centre, à Tokyo, et par son réseau qui compte 15 centres et programmes de recherche et de formation ainsi que des scientifiques à titre personnel et des institutions répartis dans le monde entier. En outre, son service de presse spécialisé établit des publications universitaires et des revues professionnelles, des bulletins, des rapports annuels et des brochures présentant les travaux de recherche-

développement en cours réalisés par son réseau. Le Plan stratégique de l'UNU pour 2009-2012 préconise le renforcement de la collaboration entre l'Université et d'autres organismes des Nations Unies, dont l'UNESCO.

II. ENSEMBLE D'ÉVENTUELLES ACTIVITÉS CONJOINTES UNESCO-UNU POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

II.1 Programme de coopération UNU-UNESCO

3. Le Programme de coopération UNU-UNESCO permettra d'entreprendre des activités conjointes conformément au Programme et budget de l'Organisation pour 2010-2011 tel qu'adopté par sa Conférence générale (35 C/5), et compte tenu du programme universitaire adopté par le Conseil de l'UNU. La liste des activités présentées ci-dessous renvoie aux travaux actuellement menés en coopération ainsi qu'à de nouveaux domaines où une collaboration pourrait s'exercer.

II.2 Principaux accords de coopération en vigueur

4. Plusieurs accords majeurs de coopération ont été conclus entre l'UNESCO et l'UNU, dont un aide-mémoire sur les relations de travail entre ces deux entités signé en avril 2004. D'importants projets et activités ont été élaborés et mis en œuvre ces dernières années dans le cadre d'une collaboration directe entre tous les secteurs de l'UNESCO et les Centres et programmes de recherche et de formation (RTC/P) de l'Université dans des domaines tels que : (1) les sciences de la terre, (2) le Programme sur l'homme et la biosphère, (3) l'hydrologie et la mise en valeur des ressources en eau, (4) la coopération Sud-Sud, (5) la gestion durable des terres arides marginales, (6) l'évaluation, le suivi et la gestion des polluants organiques persistants (POP) dans l'écosystème côtier de la région des Caraïbes, (7) la gouvernance maritime mondiale, (8) l'évaluation des services fournis par les écosystèmes, (9) les migrations, (10) l'intégration régionale, (11) l'éthique, (12) le développement collaboratif en ligne, (13) les activités menées dans le cadre des conférences du Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique (APEID), (14) l'assurance de la qualité en matière d'éducation, (15) l'innovation dans l'enseignement supérieur, (16) les activités menées dans le cadre de certains des projets du Programme UNITWIN et chaires UNESCO, (17) l'aménagement urbain et le programme « Gestion des transformations sociales » (MOST) et (18) l'éducation au service du développement durable.

II.3 Conférence internationale conjointe annuelle

5. L'UNU et l'UNESCO (par l'intermédiaire de son Bureau de la planification stratégique en partenariat avec les secteurs concernés) a coorganisé de 2003 à 2008 de grandes conférences internationales annuelles portant sur des questions relatives à la mondialisation et financées par des fonds extrabudgétaires généreusement versés par le Gouvernement japonais.

II.4 Coopération dans le cadre du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO

6. L'UNESCO et l'UNU coopèrent dans le cadre du Programme UNITWIN et chaires UNESCO :

(a) Chaires UNESCO-UNU

- Chaire UNESCO-UNU sur les droits culturels (1994), Universidad de Palermo, Buenos Aires (Argentine)
- Chaire itinérante UNESCO-UNU sur l'histoire et l'avenir de l'université (1997), Universidad de Palermo, Buenos Aires (Argentine)

- Chaire UNESCO-UNU de biotechnologie végétale (1992), Université de Pékin, Beijing (Chine)
- Chaire UNESCO-UNU d'études sur le leadership (1997), Université des Nations Unies, Amman (Jordanie)
- Chaire UNESCO-UNU sur la théorie et la pratique des émissions zéro en Afrique (1996), Université de Namibie, Windhoek (Namibie).

(b) Réseaux UNESCO-UNITWIN

- Chaire/réseau UNESCO-UNU sur l'économie mondiale et le développement durable (1996), Collegio do Brasil, Rio de Janeiro (Brésil)
- Réseau méditerranéen UNITWIN et chaire UNESCO-UNU-Ville de Cannes sur les ressources en eau, le développement durable et la paix. Participation des universités, villes et acteurs économiques (1999), Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice (France)
- Réseau mondial pour l'innovation de l'éducation supérieure (GUNI) (1999), dont le secrétariat est abrité par l'Université polytechnique de Catalogne à Barcelone (Espagne).

7. Pour accroître la contribution de ces chaires et réseaux à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, une évaluation conjointe approfondie de chacun d'eux sera effectuée. À l'avenir, ils doivent être gérés de concert par l'UNU et l'UNESCO.

II.5 Coopération avec le grand programme I - Éducation

8. Dans le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, le partenariat UNESCO/UNU à l'appui du Dialogue universitaire Asie-Afrique pour le développement de l'éducation de base en Afrique deviendra un réseau UNITWIN qui contribuera à la réalisation des objectifs de l'EPT. Cette activité a été conçue dans le cadre du projet de plus vaste portée en faveur du Dialogue Afrique-Asie interuniversitaire pour donner suite à la troisième Conférence internationale au sommet sur le développement de l'Afrique (TICAD III) qui s'est tenue à Tokyo. Elle a pour objectif de jumeler des universités africaines et asiatiques en vue de renforcer les capacités à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action du NEPAD concernant l'Éducation pour tous. Elle est axée en particulier sur la notion d'autonomie dans le cadre du développement de l'Afrique comme le préconise le NEPAD et, à une plus grande échelle, l'Union africaine (UA).

II.6 Coopération avec le grand programme II - Sciences exactes et naturelles

9. Dans le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, la collaboration avec l'UNU peut mettre à profit des activités en cours et/ou cibler de nouveaux domaines :

- (a) l'UNESCO, de même que l'UNU ont entrepris des activités touchant l'évaluation des **risques naturels et la mitigation des dommages que ces risques peuvent provoquer**. L'UNESCO et l'UNU devraient étoffer leur coopération dans le domaine de l'étude des risques comme les séismes, les inondations et les glissements de terrain et pourraient trouver un intérêt commun à œuvrer ensemble à la prévention des catastrophes. Les activités en cause ont trait à l'évaluation des risques, aux systèmes d'alerte précoce, à la participation de la collectivité et à l'amélioration de la résilience structurelle ainsi qu'à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes d'enseignement ;

- (b) s'agissant de la **durabilité des ressources en eau**, le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO collabore avec le Programme d'ONU-Eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies (UNW-DPC) (Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie »). Dans ce contexte, agissant de concert avec l'ONU/UNW-DPC et le Gouvernement allemand, le PHI coordonnera le suivi d'un atelier sur l'éducation au service de la durabilité des ressources en eau lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable prévue en 2009 ;
- (c) l'UNESCO/MAB continuera de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Société internationale des écosystèmes de mangrove (ISME), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE et le Réseau international de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé (ONU/INWEH) en vue d'élaborer l'**Atlas mondial des mangroves** (ressources extrabudgétaires) ;
- (d) l'UNESCO, l'ONU et le Conseil international pour la science (CIUS) ont constitué un groupe d'experts pour combler les lacunes en matière de connaissances sur les services fournis par les **écosystèmes**, qui ont été recensées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. Ce groupe d'experts a achevé ses travaux et recommandé la mise en place du Programme international sur les humains, les écosystèmes et le bien-être. Ce programme, de même que le programme Diversitas UNESCO/CIUS poseront les bases scientifiques du projet de plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), dont la création est à l'étude ;
- (e) l'UNESCO et l'Institut d'études supérieures de l'ONU continueront de mener des recherches conjointes sur la **biodiversité marine**, en particulier sur l'accès aux ressources génétiques marines et le partage des avantages dégagés dans ce contexte, en appliquant l'approche écosystémique dans les zones situées au-delà de la compétence nationale, ainsi que les critères concernant les zones marines protégées ;
- (f) l'UNESCO et le Réseau international de l'ONU pour l'eau, l'environnement et la santé pourraient collaborer à la mise en œuvre de la phase 2 du Projet à grande échelle sur la **gestion durable des terres arides marginales** (SUMAMAD) qui fait intervenir des établissements scientifiques et des réserves de biosphère de 11 pays. Si ce projet est approuvé par le Gouvernement flamand de Belgique pour 2009-2013 au titre d'un financement extrabudgétaire, son action sera centrée sur la conservation des sols et de l'eau et sur la création de nouvelles sources de revenus pour les populations vivant dans les zones arides.

II.7 Coopération avec le grand programme III - Sciences sociales et humaines

10. Dans le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, la collaboration avec l'ONU peut mettre à profit des activités en cours et/ou cibler de nouveaux domaines :

- (a) poursuite et développement des activités en cours menées conjointement dans le domaine de l'**aménagement urbain et du programme « Gestion des transformations sociales »** (MOST) ;
- (b) possibilité de coopération avec le Programme de l'ONU sur les études comparatives de l'intégration régionale dans le cadre du projet piloté par le Secteur SHS concernant la création d'un Institut de l'Afrique de l'Ouest de l'UNESCO (catégorie 2) au Cap-Vert pour étudier l'intégration régionale dans cette région.

II.8 Coopération avec le grand programme IV - Culture

11. Dans le Secteur de la culture de l'UNESCO, la collaboration avec l'ONU peut mettre à profit des activités en cours et/ou cibler de nouveaux domaines :

- (a) recherche et formation à l'appui de la contribution de la culture au développement durable dans le cadre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; et
- (b) activités conjointes de formation et de recherche entre le futur réseau UNITWIN sur l'Alliance des civilisations de l'UNESCO pour l'initiation aux médias et le dialogue interculturel et le futur Institut de l'ONU sur l'Alliance des civilisations qui doit être créé en Espagne.

II.9 Coopération avec le grand programme V - Communication et information

12. Dans le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO, les domaines où pourraient s'exercer une collaboration sont notamment les suivants :

- (a) le Réseau Le pouvoir de la paix de l'UNESCO met actuellement au point des formations en ligne sanctionnées par un diplôme dans le domaine des études sur la paix. L'ONU pourrait être encouragée à s'associer à ce processus et à envisager de mettre à profit ces formations, dans le cadre de son programme d'études ;
- (b) l'UNESCO travaille avec plusieurs universités et établissements de recherche de l'Afrique du Nord en vue d'élaborer un ensemble d'applications **libres** fréquemment utilisées dans les langues arabes, par exemple dans le domaine de l'**enseignement scientifique** et pour faire en sorte que les tâches de bureau telles que la mise en forme des documents, les feuilles de programmation, les présentations, etc., soient accessibles sur des dispositifs de stockage de données mobiles (projet Mifthaah). Les possibilités de collaboration avec le Centre de recherche et de formation économique et sociale de Maastricht sur l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) devraient être étudiées plus à fond ;
- (c) l'UNESCO prévoit de coopérer avec des écoles d'administration publique en Afrique du Nord afin de mettre au point des formations en ligne sur l'information officielle à caractère public dans le cadre plus large du cyber-gouvernement. Dans ce contexte, une collaboration pourrait s'exercer avec l'Institut international de l'ONU pour la technologie des logiciels ;
- (d) l'UNESCO a entrepris un projet sur l'impact socioéconomique des nouvelles technologies dans les pays du Mercosur et au Chili. La collaboration avec l'UNU-MERIT pourrait porter sur l'élaboration de normes et d'outils nécessaires pour mieux comprendre l'impact socioéconomique de ces nouvelles technologies sur les élèves de l'enseignement primaire et sur leurs parents ;
- (e) la coopération avec l'Institut international de l'ONU pour la technologie des logiciels (UNU-IIST) pourrait porter sur l'innovation et les logiciels libres et gratuits en particulier dans les pays du Mercosur ; et
- (f) la collaboration qui s'exerce avec la Plate-forme de formation libre, à laquelle l'ONU s'est associée en mai 2008 et qui offre 21 thèmes dans le domaine du développement, sera poursuivie.

II.10 À l'échelle de l'UNESCO

13. Le programme d'échange de fonctionnaires entre l'UNESCO et l'ONU pourrait être réactivé, en particulier à l'intention des jeunes fonctionnaires du cadre organique et des spécialistes du programme, l'objectif étant d'améliorer la compréhension mutuelle et de faciliter la coopération.

III. INCIDENCES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

14. Lorsque les éventuelles actions conjointes pourront être facilement intégrées dans les activités prévues au titre du projet de 35 C/5, sans aucune incidence financière ou administrative, elles seront prises en compte dans les plans de travail du 35 C/5. Les actions éventuelles qui auront une incidence sur le budget et sur le personnel ne seront exécutées que si une aide extrabudgétaire peut être obtenue.

IV. ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

15. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 181 EX/7,
2. Conscient du rôle clé de la coopération entre l'UNESCO et l'ONU en tant que passerelle entre la communauté scientifique internationale et le système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des grands objectifs formulés par la communauté des Nations Unies,
3. Exprime sa gratitude au Gouvernement japonais pour le soutien financier et intellectuel qu'il apporte à l'ONU ;
4. Exprime également sa gratitude aux États membres qui abritent des centres et programmes de recherche et de formation (RTC/P) de l'ONU pour leur soutien financier et intellectuel ;
5. Invite le Directeur général à poursuivre sa coopération avec l'ONU dans les domaines énumérés dans l'ensemble d'éventuelles activités conjointes pour l'exercice biennal 2010-2011, lorsqu'une telle coopération peut s'exercer dans le cadre du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) ;
6. Invite en outre les États membres à envisager de verser des contributions extrabudgétaires afin de permettre à l'UNESCO et à l'ONU d'exécuter leur ensemble d'activités conjointes au cours de l'exercice biennal 2010-2011.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/7 Corr.

PARIS, le 20 mars 2009
Français et russe seulement

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL ET DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DES NATIONS UNIES SUR UN ENSEMBLE D'EVENTUELLES ACTIVITES CONJOINTES DESTINEES A ETRE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

CORRIGENDUM

Le paragraphe 12 (b) du document 180 EX/7 devrait se lire comme suit :

- (b) l'UNESCO travaille avec plusieurs universités et établissements de recherche de l'Afrique du Nord en vue de traduire en arabe un ensemble d'applications logicielles libres fréquemment utilisées, par exemple dans le domaine de l'enseignement scientifique et pour faire en sorte que les tâches de bureau telles que la mise en forme des documents, les feuilles de programmation, les présentations, etc., soient accessibles sur des dispositifs de stockage de données mobiles (projet Miftaah). Les possibilités de collaboration avec le Centre de recherche et de formation économique et sociale de Maastricht sur l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) devraient être étudiées plus à fond ;